



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

employés de notaires : caisses

Question écrite n° 41469

Texte de la question

M. Robert Lamy attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de la caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN). En effet, la charge de travail de celle-ci a augmenté de plus de 35 % depuis la dernière création d'emplois en 1992. Afin d'être en mesure de répondre aux attentes des assurés et pour éviter des retards considérables dans le règlement des prestations maladie, elle doit recourir à des emplois précaires et payer un nombre important d'heures supplémentaires. Il va de soi que ces mesures vont à l'encontre de la politique menée actuellement par le Gouvernement. Pourtant, lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la CRPCEN le 11 décembre 1999, les représentants des ministères du budget et de l'emploi se sont opposés à la demande de création de postes et le budget n'a pu être voté. Il lui demande de lui faire connaître les raisons de l'opposition de la tutelle ministérielle à cette proposition de création de postes, ainsi que les mesures qu'elle envisage de prendre afin que la CRPCEN puisse assurer dans des conditions normales le service public dont elle a la charge.

Texte de la réponse

La caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires doit faire face à un problème réel mais transitoire de productivité dans le secteur maladie, lié à la mise en place d'un nouveau logiciel de liquidation des prestations d'assurance maladie. Néanmoins, la montée en charge de Sesam-Vitale et des télétransmissions des données de liquidation permettront, à échéance rapprochée, des gains de productivité importants. La ministre de l'emploi et de la solidarité, consciente de cette situation, a fait procéder à une expertise technique par ses services. Cette expertise n'a pas été contestée par les responsables de la caisse. Elle fait apparaître un besoin de postes supplémentaires, de manière temporaire, au service maladie. Le conseil d'administration a voté en janvier 2000 un budget prévoyant de créer vingt-neuf emplois (soit une augmentation de 13 % des effectifs). Le ministère de l'emploi et de la solidarité et le ministère chargé du budget ont fait savoir à la CRPCEN qu'ils étaient favorables à la création de vingt-trois postes dont treize transformations de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée et dix créations supplémentaires. Ceci permettrait notamment de titulariser les personnels employés à des tâches permanentes sous contrats à durée déterminée. La charge de travail de la caisse pourrait, de plus, faire l'objet d'un réexamen annuel approfondi par les ministères de tutelle afin d'apprécier les moyens nécessaires pour y faire face. Cet effort, exceptionnel, permettrait de pallier les difficultés temporaires rencontrées par la caisse, d'améliorer les conditions de travail de son personnel et de stabiliser l'emploi des personnes recrutées sur des contrats de travail à durée déterminée. Le dialogue sur l'évolution des effectifs de la CRPCEN se poursuit.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41469

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 avril 2000

Question publiée le : 7 février 2000, page 800

Réponse publiée le : 24 avril 2000, page 2605